



Chers parents,

C'est ensemble, puéricultrices et responsable que nous avons réalisé ce projet d'accueil qui vous permettra, nous l'espérons, de mieux vous rendre compte de la façon dont nous travaillons.

Nous nous réunissons, régulièrement, en équipe afin de garder ce document à jour.

Voici ce que vous pourrez trouver dans ce document :

- 😊 Qui s'occupe de votre enfant ?
- 😊 Déroulement de l'accueil du matin.
- 😊 La familiarisation.
- 😊 Comment se passent les repas ?
- 😊 Les jeux et activités de la journée.
- 😊 Vivre en communauté.
- 😊 Le temps du sommeil.
- 😊 L'acquisition de la propreté.
- 😊 L'aspect médical.
- 😊 Le retour.
- 😊 A la rencontre des parents

I. QUI SONT LES PUERICULTRICES QUI PASSENT LA JOURNEE AVEC VOS ENFANTS ?

Les puéricultrices sont au nombre de dix : Christelle BLOUQUIAUX, Madame Caroline BODART, Madame Aline BRIOT, Madame Valérie CHEVERIER, Madame Myriam GAUTHIER, Madame Mélanie JACQUEMART, Madame Elsa LEENDERS, Madame Cécile MARNEFFE, Madame Catherine MOUTHUY, Madame Manon CHAUDIER.

La Directrice, Madame Sabine MARTIN, assistante sociale, assure la direction des crèches du CPAS « Les petits lutins » et « la Lustinelle ». Celle-ci est joignable le lundi, le mercredi, le jeudi et le vendredi de 8h à 16h (absente le mardi) à la crèche « Les Petits Lutins » rue Floris Duculot, 20 à 5170 BOIS-DE-VILLERS, soit par téléphone 081/51.06.60. ou 0487/48.46.78 soit par mail sabine.martin@cpas-profondeville.be.

L'assistante sociale, Madame Caroline Goffin, est joignable le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 16h (absente le mercredi) au CPAS de Profondeville rue Jules Borbouse, 66 à 5170 BOIS-DE-VILLERS, soit par téléphone 0475/86.04.98 soit par mail caroline.goffin@cpas-profondeville.be.

La crèche est subsidiée par l'ONE pour l'accueil de 25 enfants. Ce service est géré par le C.P.A.S. de Profondeville, dont la Présidente est Madame Sophie DARDENNE et la Directrice générale est Madame Catherine BEGUIN.

II. ACCUEIL

L'arrivée de votre enfant à la Maison d'enfants est un moment important de la journée. Voici quelques conseils pour que ce moment de séparation se passe bien : Nous vous conseillons de ne pas éterniser ce moment, l'idéal étant d'entrer avec votre enfant, de lui enlever son manteau, de déposer ses affaires au porte-manteaux et dans le casier marqué à son nom. Après avoir communiqué, à la puéricultrice qui accueille votre enfant, les informations utiles au bon déroulement de sa journée, vous dites au revoir à votre enfant en lui disant qui viendra le rechercher tout à l'heure. Il ne faut pas multiplier les adieux car cela rend la séparation plus difficile pour l'enfant. Même s'il manifeste son mécontentement en pleurant, vous l'aidez en partant tout de suite, dites-vous bien que cela dure très peu de temps.

Nous souhaitons que les enfants ne viennent pas à la Maison d'enfants avec leurs propres jouets, cela crée des disputes entre les enfants qui ne veulent pas prêter leurs jouets alors que le problème se pose moins quand il s'agit des jeux de la Maison d'enfants parce qu'ils savent bien que ces jeux sont là pour tout le monde. Toutefois, si votre enfant entre malgré tout avec un de ses jouets nous vous demandons de le reprendre vous-même pour ne pas donner un rôle négatif à la puéricultrice qui l'accueille.

En ce qui concerne les « doudous » et les « tétines », ceux-ci sont les bienvenus, si votre enfant en a, à la maison. Ce sont des choses personnelles et qui sont respectées par les autres.

Par mesure d'hygiène, la puéricultrice accroche la tétine à un tableau dès que l'enfant n'éprouve plus le besoin de la garder. Nous ne les forçons jamais à s'en séparer mais nous les y invitons.

Nous avons constaté que les enfants avaient une attitude plus ouverte quand ils n'avaient pas de tétine.

Il est bon de prévoir une tétine, marquée au nom de l'enfant, qui reste toujours à la crèche

Les doudous sont laissés à disposition des enfants. Dans la section des grands, nous les encourageons à déposer leur doudou dans les petits casiers prévus à cet effet dans la section, appelés « la maison des doudous ». Nous demandons aux enfants de ne pas prendre leur doudou pendant les repas, dans le jardin et lors des promenades.

Nous souhaitons que les enfants soient changés et habillés en arrivant et, pour ceux qui arrivent après 7H45, qu'ils aient déjeuné. Ceci vous est demandé dans le but de pouvoir consacrer un meilleur accueil aux enfants. Il est évident que les biberons seront donnés par les puéricultrices aux plus petits (moins d'un an).

Nous avons conçu des halls d'accueil spacieux, avec une vue sur toute la section de façon à ce vous puissiez échanger avec les puéricultrices, les autres parents et votre enfant tout en respectant le milieu de vie des enfants. Toutefois, si vous deviez vraiment entrer dans les pièces de vie par exemple pendant la période d'adaptation ou la première consultation ONE, nous vous demanderons de mettre des chaussons disponibles à l'entrée. Dans ce cas, SEULS les parents sont autorisés à entrer.

Chaque enfant dispose d'un casier et d'un crochet à son nom pour déposer ses affaires.

Dans la section des petits, l'enfant dispose en plus d'une boîte accessible aux parents dans le hall d'accueil et aux puéricultrices dans la cuisine. Les parents déposeront dans cette boîte les biberons, poudre de lait, aliments spéciaux, médicaments et toutes choses utiles pour la journée de l'enfant. Le soir les

puéricultrices remettent les affaires de l'enfant dans cette boîte. Les boîtes de lait ne doivent pas avoir été ouvertes avant d'être remises à la puéricultrice. Il est indispensable de marquer les biberons, boîtes de lait, tétines, manteau, sac... de votre enfant.

Pour le bien-être de votre enfant et organiser au mieux le déroulement de sa journée (siestes et repas), nous vous demandons de préciser tous matins, l'heure à laquelle vous viendrez rechercher votre enfant.

PAR MESURE D'HYGIENE ET DE SECURITE, NOUS DEMANDONS AUX PARENTS, GRANDS FRERES ET GRANDES SOEURS DE RESTER DANS LE HALL D'ACCUEIL.

L'accueil se fait dès 7 heures dans la section des petits. Les grands descendent dans leur section entre 8h et 8h30. Il se peut qu'à certaines périodes, congés scolaires et en soirée que tous les enfants soient rassemblés dans la section des petits.

Pour le bien des enfants, nous souhaitons que des heures d'arrivée et de départ soient respectées. Ceci concerne surtout les grands pour qui il est parfois difficile de s'intégrer dans un groupe en pleine activité ou qui sont plongés dans une sieste bien méritée.

Voici donc les horaires souhaités :

	SECTION DES GRANDS	SECTION DES PETITS
Heures d'arrivée	AVANT 9H30	Au choix.
Retour	IMPOSSIBLE de 12h00 à 15h00 (sieste)	Au choix.

III LA PERIODE DE FAMILIARISATION

Avant l'entrée de votre enfant dans le milieu d'accueil, une période de familiarisation est prévue. Votre enfant va être confié à des personnes qu'il ne connaît pas, entouré d'enfants qu'il ne connaît pas, dans une atmosphère souvent plus animée qu'à la maison et dans des lieux qui lui sont inconnus. C'est pourquoi cette période, dite « de familiarisation » est primordiale pour un accueil réussi.

Il s'agit de la familiarisation de l'enfant mais aussi des parents et des puéricultrices. Nous devons tous apprendre à nous connaître, nous familiariser les uns aux autres, pouvoir parler des choses qui nous inquiètent.

Pour les parents comme pour les enfants, il faut apprendre à se séparer progressivement les uns des autres en toute confiance.

Pour le personnel, l'arrivée d'un nouvel enfant est toujours un moment important, chaque enfant est unique et nous devons apprendre à le connaître.

La familiarisation se fait en général en 3 semaines. Il faut donc prendre rendez-vous avec la Directrice environ 5 semaines avant l'entrée de l'enfant.

Nous fixons une première rencontre, les parents viennent passer une heure avec leur enfant dans le milieu d'accueil, la Directrice est présente ainsi que quelques puéricultrices. Il s'agit d'un premier échange, les puéricultrices expliquent comment elles organisent leur travail et vous posent des questions sur les habitudes de votre enfant ; de votre côté, c'est l'occasion de poser vos questions sur tout ce qui vous préoccupe. La Directrice profite également de ce moment pour compléter, avec les parents, le contrat d'accueil et les dernières formalités administratives.

Des jours sont ensuite fixés pour que votre enfant vienne seul.

Les premières fois, l'enfant vient environ 2 heures et en fonction de sa réaction, nous convenons ensemble d'augmenter progressivement son temps de présence pour arriver à une journée complète.

Les enfants ont un rythme d'adaptation qui leur est propre, certains n'auront besoin que de 2 ou 3 jours pour s'habituer, d'autres auront besoin de venir tous les jours, un peu plus longtemps. Personne ne sait prévoir le temps qui sera nécessaire à l'enfant pour se sentir en confiance, c'est la raison pour laquelle nous préférons disposer de 3 semaines que nous pouvons adapter au rythme de chaque enfant.

Les présences de l'enfant sont facturées à partir du moment où il reste sans ses parents dans le milieu d'accueil.

Familiarisation à de nouvelles situations :

Dans ce même point, nous voulons inclure la familiarisation à de nouvelles situations tout au long de la période d'accueil.

Il s'agit du passage d'une section à l'autre. Nous faisons ce passage de façon progressive, ce passage ne se fait pas sur des critères fixes mais sur l'observation de l'enfant. Nous attendons que l'enfant soit prêt pour passer dans la section des grands. Certains y entreront avant 18 mois car nous aurons observé un certain ennui chez les petits soit parce qu'ils ont besoin de découvrir autre chose, soit parce qu'ils sont seuls de leur âge à rester chez les petits. D'autres entreront après 18 mois parce que nous aurons remarqué qu'ils ne sont pas prêts à intégrer un groupe plus âgé et plus actif. Cela se discute en équipe et avec les parents.

Les puéricultrices des 2 sections connaissent tous les enfants grâce à une tournante régulière des pauses de travail. Toutes les puéricultrices qui travaillent chez les grands travaillent aussi certains jours chez les petits. De cette façon, les enfants ne se retrouvent pas avec des puéricultrices qu'ils ne connaissent pas quand ils changent de section.

Ce roulement a également pour avantage une diversification des activités proposées, chacune ayant des intérêts différents pour la musique, le bricolage, la psychomotricité, les rondes, les histoires,...

Quand la décision de changement de section est prise, l'enfant va commencer par rejoindre quelques heures par jour les plus grands et y rester progressivement toute la journée. Cette transition ne prend, généralement, que quelques jours mais peut être plus longue, si cela est nécessaire au bien-être de l'enfant.

Autres changements

Nous savons par expérience que l'enfant doit s'adapter à des événements en dehors de la Maison d'enfants mais qui peuvent avoir des répercussions sur son comportement à la crèche. Nous pensons à l'arrivée d'un petit frère ou d'une petite sœur, un déménagement, un changement de travail nécessitant une modification de présence à la Maison d'enfants, le décès ou la maladie d'un proche ou encore la séparation de ses parents.

Tous ces événements, concernant la vie privée des parents, nous vous proposons d'en informer la Directrice qui en accord avec vous en informera les puéricultrices si cela peut-être bénéfique pour votre enfant. Face à de tels changements, le comportement de l'enfant est souvent modifié. Il est nécessaire que la puéricultrice puisse comprendre les raisons de ce changement de comportement.

Nous veillons à garantir et à offrir le respect de ce qui est confié dans la relation avec la famille de l'enfant et ne le partageons avec d'autre(s) professionnel(s) que quand l'ajustement de l'accueil de l'enfant le requiert.

IV. LES REPAS

Nous avons choisi de respecter le rythme des enfants. Nous respectons ce rythme tant pour le sommeil que pour les repas et les biberons des petits.

L'heure du repas de chaque enfant est toujours fixée par rapport à l'heure de son repas précédent. C'est pourquoi, nous vous demandons tous les matins à quelle heure votre enfant a pris son biberon. Nous ne réveillons jamais un enfant qui dort sous prétexte qu'il est temps qu'il mange.

A partir du moment où les enfants passent dans la section des grands, le repas est servi au même moment pour tous ; le dîner vers 11 heures et le goûter vers 15 heures.

Nous insistons pour que les enfants mangent au moins un petit peu mais nous ne les forçons pas. Les enfants reçoivent de l'eau pendant et entre les repas.

Les repas sont fournis par le milieu d'accueil. C'est « La cuisine des champs », qui nous livre les repas de midi.

En ce qui concerne le dîner, il y a 3 sortes de repas : pour les petits (purée de légumes et féculents) ; pour les moyens (purée de légumes, féculents et viande ou poisson moulu) ; et pour les grands (potage, légumes, féculents et viande, œufs ou poisson, en morceaux).

Les goûters sont variés :

- pour les petits : panade fruits composée de fruits frais mais sans biscuits, ceux-ci étant vivement déconseillés par le service diététique de l'ONE, en cas de besoin, nous pouvons ajouter des céréales sans sucre et sans arôme.
- Pour les plus grands : ceux-ci reçoivent tous les jours un fruit accompagné de compléments variés tels que : tartines, yogourts, fromage blanc, cubes de fromage, céréales, pain d'épice, puddings et occasionnellement (chandeleur, anniversaires,...) des crêpes, galettes, cakes,....

Ce sont les menus établis par le milieu d'accueil qui sont donnés à tous les enfants. Toutefois, si pour une raison médicale, le médecin de votre enfant établit un certificat motivant, clairement, la nécessité de supprimer certains aliments, le régime alimentaire de votre enfant sera adapté moyennant l'accord du médecin responsable de la consultation ONE de la crèche qui prendra, éventuellement, contact avec le médecin prescripteur afin de donner à l'équipe les informations spécifiques à la santé de l'enfant.

A chaque modification de régime (changement de lait, introduction d'un nouvel aliment,...) il est important d'en informer les puéricultrices et de glisser un mot dans la boîte aux lettres de la Directrice ou lui envoyer un mail précisant ce changement.

Pour les enfants qui ne sont pas encore passés à l'alimentation solide, les parents apportent les biberons et la poudre de lait (boîte non entamée, pas de dosettes). Les puéricultrices préparent elles-mêmes les biberons selon les doses que vous leur communiquez. En les préparant au moment de les donner, on évite la prolifération des bactéries. Il est cependant indispensable de remettre à jour régulièrement la composition des biberons. La composition du biberon de chaque enfant est déposée dans sa boîte.

V. LES JEUX ET ACTIVITES

Nous proposons aux enfants des activités variées (jeux qui font appel aux cinq sens, peinture, pâte à sel, collage, histoires, rondes, chants, psychomotricité,...). Ces activités ne doivent pas durer trop longtemps. Les dessins sont utilisés pour décorer la Maison d'enfants.

Nous ne forçons jamais les enfants à participer à ces activités.

La section des grands a un accès direct vers la terrasse entourée d'une agréable et spacieuse pelouse. Les petits disposent à leur niveau d'une terrasse et profitent, également, parfois, du jardin de la section des grands.

Nous avons toujours aimé faire profiter les enfants des activités extérieures mais ne le faisons souvent que par beau temps. Nous mettons un point d'honneur à sortir, de plus en plus, avec les enfants en toutes saisons. Les enfants peuvent ainsi découvrir les multiples facettes de la nature et profiter non seulement du soleil mais aussi de la neige, des feuilles mortes, de l'herbe mouillée, de la terre,...

Un petit projet potager a été mis en place, les enfants ont planté des tomates, et diverses herbes aromatiques qu'ils aiment arroser, cueillir et goûter.

Les enfants confectionnent des mobiles extérieurs réalisés avec des pommes de pin, des lattes de bois,... qu'ils aiment voir bouger avec le vent. Des boules de graines pour les oiseaux sont accrochées en hiver dans le jardin.

Quand le nombre d'adultes est suffisant nous partons promener dans le village, ils peuvent ainsi aller voir les poules, les moutons, cueillir des framboises, ramasser des noix, aller dire bonjour aux enfants des écoles voisines,...

Pour nous aider à développer ce projet d'ouverture vers l'extérieur, nous vous demandons de prévoir en toutes saisons des vêtements nous permettant de sortir avec les enfants (chapeau de soleil, bonnet, écharpe, moufles, vêtements pour jouer dans la neige, petites bottes !). Nous vous conseillons d'habiller vos enfants avec des vêtements qu'ils pourront salir en jouant à l'extérieur.

Dans le jeu, nous privilégions l'autonomie des enfants. Il est important qu'ils apprennent à jouer seul et nous remarquons qu'ils apprécient cette liberté. Ce sont des moments importants dans le développement de l'enfant, il choisit ses jeux, il expérimente, il innove, il apprend à respecter l'espace et les jeux des autres enfants. Notre place y est importante et discrète, nous restons assises à proximité en intervenant le moins possible. Nous sommes là pour les observer, les soutenir et les encourager. Notre présence les rassure.

Les jouets sont rangés dans différents bacs, tous les jouets ne sont pas à leur disposition tout le temps.

Certains jeux sont, cependant, toujours disponibles, tels que les cuisines, le module de psychomotricité, les poupées, les voitures, certains livres....

Il faut pouvoir varier les jeux et les activités en réaménagement l'espace. Quelques livres sont à disposition dans le coin doux, les plus beaux livres ne sont pas à la portée des enfants et sont sortis et racontés en présence d'une puéricultrice. Nous apprenons aux enfants à respecter les jeux et surtout les livres : un livre est un outil de découverte, un moment de partage et d'expression.

Nous développons l'éveil sensoriel en mettant à leur disposition des matériaux divers tels que des bouteilles en plastic refermant des contenus différents (riz, pailles de couleur, liquides colorés, ...), des tuyaux rigides ou non, des parcours pieds nus sur des revêtements de différentes textures (mousse, grains de maïs, farine, eau, plumes, papier emri, plastic à bulle,...). Nous leur faisons découvrir le rythme par la musique et l'utilisation d'instruments de musique mais aussi avec des objets de la vie courante et des instruments fabriqués à partir de bouteilles, bidons, ...

Durant tous ces moments qui jalonnent une journée, (l'accueil, le repas, le sommeil, les jeux, ...) nous portons une attention particulière à chaque enfant, à ses besoins individuels, au déroulement de son activité propre. Les enfants nous envoient différents signes objectifs de fatigue, de faim, de douleur mais aussi plus subjectifs tels que des sentiments de joie, de fierté, de tristesse, d'ennui, de colère, d'agressivité, ... Nous les encourageons dans leurs sentiments de plaisir et de bien-être et nous essayons de comprendre les sentiments plus douloureux en parlant avec eux, en les rassurant, en expliquant les limites, mais aussi en en parlant avec les parents. Si un enfant semble triste, pleure beaucoup, dort mal, mange mal, est agressif avec les autres,... il y a souvent une raison et une solution que nous ne pouvons trouver qu'en discutant en équipe mais aussi avec ses parents.

Il est important pour nous, par exemple de savoir comment se comporte votre enfant chez lui. Manifeste-t-il les mêmes signes ou est-ce uniquement à la Maison d'enfants ? Tous ces échanges et réflexions sont importants pour donner une réponse adaptée à l'enfant et contribuer à son bien-être physique et psychique.

VI. LA VIE EN COMMUNAUTE

Nous sommes obligées de mettre en place certaines limites afin que tout se déroule bien au sein du milieu d'accueil.

Dans ce cadre, nous avons établi certaines règles ; on apprend notamment aux plus grands à rester assis à table pour manger, à ranger les jouets, à dire merci, à respecter les autres, ...

Quand cela s'avère nécessaire (grosse colère, agression vis-à-vis d'un autre enfant, ...) nous manifestons notre mécontentement en expliquant à l'enfant la raison de celui-ci et l'écartons parfois quelques instants du reste du groupe en lui expliquant pourquoi il ne peut pas faire telle ou telle chose.

Le fait de faire respecter certaines limites permet au groupe de vivre harmonieusement et à l'enfant de se sentir en sécurité.

VII. LE SOMMEIL

Comme nous l'avons déjà dit, le rythme de l'enfant est respecté.

Dans la section des petits, 18 lits sont répartis dans 7 chambres de 2 ou 3 lits, chaque enfant a son lit personnel. La répartition des enfants dans les chambres se fait en fonction de leur rythme de sommeil, c'est pourquoi, des changements de chambre peuvent être effectués si les heures de sommeil des enfants partageant la même chambre ne correspondent plus, un nouveau lit leur est alors attribué.

Certains enfants pleurent avant de s'endormir, nous les laissons pleurer quelques minutes. S'ils ne parviennent pas à s'endormir, nous les aidons à trouver leur sommeil en les changeant de position, en remettant leur tétine, en les reprenant quelques instants, en leur parlant pour les rassurer, ... mais il nous est impossible de les bercer jusqu'à ce qu'ils s'endorment.

Les enfants qui sont dans la section des grands dorment sur des couchettes adaptées à leur âge. Chaque enfant a sa couchette marquée d'un signe.

L'espace « repos » est délimité par une cloison amovible, la puéricultrice installe les couchettes et reste assise à côté des enfants durant toute la sieste. Nous leur mettons un fond musical pour les aider à trouver paisiblement le sommeil.

Nous disposons d'une chambre avec un lit cage, qui nous permet d'installer des enfants qui sont trop jeunes pour dormir sur une couchette (moins de 18 mois) ou qui ont un sommeil plus agité que les autres enfants.

Les draps de lit sont fournis et entretenus par la maison d'enfants. Les parents des enfants qui ont l'habitude de dormir avec une musique (uniquement chez les petits), avec un doudou, une tétine ou une peluche particulière, doivent les tenir à disposition dans le sac de l'enfant. Dans la mesure du possible, il est préférable

d'avoir ces objets en double pour qu'ils restent à la Maison d'enfants. Cela évite de les oublier. Nous vous remercions de marquer ces objets à l'aide d'une nominette.

Les enfants apportent tous un sac de couchage (marqué) qui est lavé soit par nos soins soit par les parents le week-end.

Nous respectons le rythme du sommeil des enfants et, sauf raison médicale justifiée par le médecin, nous ne réveillons jamais un enfant même si c'est l'heure de son repas. C'est une des raisons pour lesquelles nous aimons connaître l'heure de retour de votre enfant afin de ne pas devoir le réveiller $\frac{1}{4}$ heure après qu'il se soit endormi. Si l'heure de retour annoncée le matin est modifiée dans le courant de la journée, l'idéal est de téléphoner aux puéricultrices pour les informer du changement.

VIII. L'ACQUISITION DE LA PROPRETE

Là aussi, notre règle est de respecter le rythme de l'enfant. Les puéricultrices ne les forcent pas.

Il est bon que cette nouvelle étape débute chez les parents (durant des vacances, un week-end, ...) nous les aiderons à continuer cette acquisition à la Maison d'enfants mais si nous sentons que l'enfant n'est pas prêt, nous n'insisterons pas.

Il n'y a pas d'âge fixe pour qu'un enfant soit propre et il vaut mieux reporter à quelques semaines cette étape pour éviter un blocage ou des problèmes de constipation.

Nous les félicitons quand ils vont sur le petit pot mais sommes adversaires des récompenses bonbons.

IX. L'ASPECT MEDICAL

Ce paragraphe est un rappel du décret du 30/03/89 modifié par le décret du 08/02/99, repris intégralement dans le règlement d'ordre intérieur que nous vous invitons à relire attentivement.

LE CARNET O.N.E., REGULIEREMENT COMPLETE, DOIT ETRE TOUS LES JOURS DANS LE SAC DE L'ENFANT.

Ceci vous est demandé afin qu'en cas de nécessité, ou d'urgence médicale, les soins les plus appropriés soient donnés à votre enfant.

Que faire en cas de maladie ?

Si votre enfant est malade, nous ne pouvons pas l'accepter à la Maison d'enfants. Ceci nous est imposé par l'O.N.E. avec pour seul but d'éviter la contagion. Nous pensons aussi que l'enfant sera beaucoup mieux à la maison.

Si votre enfant est malade pendant la journée, nous vous téléphonons à votre travail pour vous avertir afin que vous puissiez prendre vos dispositions (appeler le médecin, trouver une solution pour le lendemain, ...). Si l'état de l'enfant le nécessite, nous vous demanderons de venir le rechercher au plus vite.

En cas de nécessité, il sera fait appel, à vos frais, au médecin de votre enfant ou à un autre en cas d'indisponibilité de celui-ci.

Pour revenir dans le milieu d'accueil, vous devez remettre impérativement un certificat mentionnant la date à partir de laquelle votre enfant peut à nouveau fréquenter la Maison d'enfants.

Nous ne pouvons en aucun cas donner des médicaments aux enfants si nous n'avons pas un certificat mentionnant le nom du médicament, la posologie et la durée du traitement.

Les produits homéopathiques, fleurs de Bach, phytothérapie, Daktozin, crème « Emla », sirop pour la toux, gouttes nasales, tous produits pour calmer les poussées dentaires... sont considérés comme des médicaments nécessitant un certificat médical, même si certains de ces produits sont en vente libre en pharmacie.

Si un enfant a besoin d'un antipyrétique, la maison d'enfants peut lui donner du paracétamol. Si le médecin prescrit autre chose, cela doit être avec un certificat médical couvrant le temps de la maladie et précisant le nom du médicament, la posologie et la durée du traitement.

La consultation

La consultation a lieu un vendredi par mois.

Les enfants sont vus par le médecin selon le rythme obligatoire prévu par l'ONE, à savoir à l'entrée, à 9 mois, à 18 mois et à la sortie de l'enfant de la crèche. Les parents sont informés des dates de consultations qui concernent leur enfant.

L'ONE exerce une surveillance médicale préventive par rapport aux enfants accueillis et un suivi du milieu d'accueil. Le médecin de la consultation de nourrissons assure le suivi médical préventif de l'enfant accueilli en collectivité. A ce titre, il peut imposer des mesures préventives que la structure et les parents doivent respecter.

C'est le Docteur Florence Massecheleyn qui est désigné pour assurer ce suivi.

Toutefois, en cas de vulnérabilité particulière (handicap, ...) ou d'inquiétude de la part du milieu d'accueil, le médecin de la consultation peut prévoir des examens de santé supplémentaires.

Contrôle des vaccinations :

Selon la législation, les enfants fréquentant un milieu d'accueil doivent être vaccinés selon les recommandations de l'ONE.

Les vaccins obligatoires sont ceux contre la poliomyélite, la diphtérie, la coqueluche, la méningite à *haemophilus influenzae b*, la rougeole, la rubéole, les oreillons. Le vaccin contre la diphtérie est toujours associé au vaccin contre le tétanos.

Les vaccins fortement recommandés sont ceux contre la méningite à méningocoque C, l'hépatite B, le pneumocoque et le rotavirus.

L'enfant pourra être exclu de la crèche en cas de non-respect des vaccinations obligatoires ou de retard important dans le calendrier vaccinal.

Le contrôle des vaccinations est effectué par le médecin lors des 4 examens obligatoires.

Le suivi régulier de l'enfant par son médecin traitant et par le médecin de la consultation de nourrissons sont complémentaires.

A cette fin, le carnet de l'enfant est l'outil privilégié de liaison entre la famille et les différents intervenants qui entourent l'enfant.

X. LE RETOUR

Vous pouvez venir rechercher votre enfant jusque 18 heures, les enfants restent dans leur section toute la journée, c'est donc là que vous les retrouverez. Il est possible que certains jours les grands soient regroupés avec les petits en fin de journée, si vous ne voyez personne dans la section des grands, vous pourrez reprendre votre enfant dans la section des petits.

Nous nous permettons d'insister pour que vous respectiez l'heure de fermeture de la Maison d'enfants en vous demandant d'être là au plus tard à 17h55, les puéricultrices ont-elles aussi des enfants qu'elles doivent aller rechercher et des horaires à respecter. En cas de retards répétés, nous nous verrons dans l'obligation de mettre un terme au contrat d'accueil qui nous lie.

Nous devons savoir, exactement, qui peut venir chercher votre enfant. C'est pourquoi nous vous demandons de nous donner la liste des personnes qui sont susceptibles de le reprendre (nom, prénom, adresse, téléphone et lien de parenté ou voisinage). Ces personnes doivent être âgées de plus de 16 ans.

Si ce n'est pas la personne habituelle qui vient chercher votre enfant, nous vous demandons de nous avertir le matin ou dans le courant de la journée par téléphone en précisant bien qui viendra reprendre votre enfant. Si cette personne n'est pas reprise dans la liste des personnes autorisées à venir rechercher votre enfant, nous vous demandons de nous remettre une autorisation écrite.

La puéricultrice demandera, éventuellement, la carte d'identité de la personne pour voir si son nom est repris dans la liste.

Quand vous venez rechercher votre enfant, n'hésitez pas à questionner la puéricultrice sur le déroulement de la journée de votre enfant. Celle-ci vous répondra avec plaisir. Nous vous demandons cependant de comprendre qu'elle doit continuer à être attentive aux autres enfants, ne la monopolisez donc pas inutilement.

Nous comptons sur vous pour vérifier que toutes les affaires de votre enfant se trouvent bien dans son sac. Il nous arrive d'oublier ou de confondre certaines choses (vêtements, biberons, boîtes, ...) merci de nous le dire et de ne pas nous en tenir rigueur. Si vous laissez le sac de votre enfant à la Maison d'enfants, vérifiez tous les jours qu'il n'y a pas de courrier, message ou autres à reprendre.

Les grands qui ne restent pas le mercredi après-midi peuvent attendre leurs parents chez les plus petits entre 12h et 12h30. Si vous ne savez pas reprendre votre enfant avant 12h30, nous vous demandons de le laisser dormir à la Maison d'enfants et de venir le rechercher à partir de 15 heures

XI. MOYENS MIS EN PLACE POUR ASSURER LA CONTINUITE AVEC LES PARENTS

Nous avons différents documents permettant un meilleur échange au sein de l'équipe et avec les parents.

Nous inscrivons dans un agenda toutes les informations données par les parents le matin ainsi que toutes les informations utiles à transmettre aux parents en fin de journée.

Un relevé journalier est établi et complété tout au long de la journée de l'enfant, les informations concernant le déroulement et les heures de repas et de sieste de l'enfant, les selles, ainsi que toutes informations utiles telles qu'un comportement particulier, la découverte de nouveautés, ...

N'hésitez pas à questionner l'équipe qui, prise par le mouvement et le bon déroulement de la journée de votre enfant, pourrait involontairement être avare de renseignements. Cette situation est parfois ressentie par les parents qui viennent au moment du coup de feu (repas, plusieurs arrivées ou départs en même temps, biberons à donner,...). Nous vous remercions si cela vous arrive de ne pas nous en tenir rigueur. Lors de la conception du projet, nous avons mis l'accent sur la sécurité et l'accueil.

Pour créer un climat d'accueil confortable, nous avons souhaité au moment de la construction de la maison d'enfants de pouvoir disposer de vastes espaces d'espace d'accueil; un coin est mis à votre disposition pour ranger vos poussettes et maxi cosy. Chez les petits, un espace de change est prévu pour vous permettre de déshabiller et d'habiller votre enfant dans de bonnes conditions. Les photos des enfants, prises à différents moments, sont affichées dans les halls d'accueil et cage d'escaliers, nous essayons de mettre au moins une photo de chaque enfant mais en fonction des présences de ceux-ci et/ou de leur bonne volonté pour se faire photographier, certains enfants sont plus présents que d'autres sur les photos, le but de ces panneaux étant surtout de vous montrer le genre d'activités qui sont proposées aux enfants.

Le bureau de la Directrice est situé à l'entrée du bâtiment ce qui vous permet de la rencontrer plus facilement et plus régulièrement.